

Municipalité



Chute-aux-Outardes



AVIS PUBLIC

N° 2019-013

Promulgation du règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle

Suivant les dispositions de l'article 451 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

- 1° Lors de la 2^e séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 30 septembre 2019, le règlement n° 438-2019 Concernant la gestion contractuelle, a été adopté suivant la résolution n° 2019-152;
- 2° Ce règlement vise à établir les règles de passation de contrats. Il prévoit également :
 - a) des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
 - b) des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
 - c) des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
 - d) des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
 - e) des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;
 - f) des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Municipalité



Chute-aux-Outardes



g) des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants, à l'égard des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées dans le règlement concernant la gestion contractuelle.

3° Le règlement entrera donc en vigueur le jour de la publication du présent avis.

4° Le règlement peut soit être consulté au bureau municipal, aux heures normales d'ouverture, soit, être obtenu sous réserve des dispositions de la loi sur l'accès à l'information.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 4^e jour de novembre 2019.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay